



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Sylvie Beaulieu de la susdite municipalité,**

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la séance régulière du conseil de la municipalité de Sainte-Famille qui se tiendra le 3 avril 2023, à compter de 20 h 00, seront déposés pour adoption les rapports financiers et de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Donné à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, ce 21^{ième} jour de mars deux mille vingt-trois.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice- générale / greffière-trésorière